



Yzeron

**Mairie d'YZERON**

31 Grande Rue - 69510 YZERON  
Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34  
Courriel: mairie@yzeron.com

## PROCES VERBAL SIMPLIFIÉ DU CCAS du 26 février 2026

**Date de convocation** : 13/02/2026

**Présents** : BADOIL René, BAZIN Elisabeth, FOURDIN Fabrice, JOANNIN Marie, NELIAS Agnès, RULLIAT Christian, RULLIAT Nathalie.

**Absents excusés** : BLUM Virginie, DURAND Pierre.

**Secrétaire** : FOURDIN Fabrice

**Personnel communal** : LION Hélène

- 1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : FOURDIN Fabrice
- 2 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 janvier 2026

Le compte rendu de la réunion précédente du 15 janvier 2026 est approuvé par : 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

- 3 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE.

Madame la Présidente présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au Budget Primitif (BP) 2025 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CFU) dans chacune des deux sections du budget et répond aux questions posées par les membres du CCAS.

Madame la Présidente se retire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Les membres du CCAS, réunis sous la présidence de René BADOIL, doyen du CCAS, délibèrent sur le Compte financier unique « CCAS » de l'exercice 2025 dressé par Madame Agnès NELIAS, Présidente.

- Considérant que Madame Agnès NELIAS, ordonnateur pour l'année 2025, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances du CCAS en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,
- Procédant au règlement définitif du budget de 2025,

	Résultats antérieurs	Mandats émis en 2025	Titres émis en 2025	Résultats 2025	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 19 882.32 €	5 889.63 €	8 134.33 €	2 244.70 €	22 127.02 €
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000.00 €
Totaux				7 244.70 €	27 127.02 €

**Le Conseil d'administration, par 6 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION (Madame la Présidente ne prenant pas part au vote), approuve le CFU de 2025.**

● 4 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025.

Madame la Présidente explique les obligations qui incombent à la commune en termes d'affectation des résultats et répond aux questions des membres du CCAS.

**Les membres du CCAS réunis sous la présidence de Madame Agnès NELIAS, Présidente,**

- Après avoir entendu le Compte financier unique de l'exercice 2025,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de : **22 127.02 €**
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître un résultat cumulé d'investissement de : **5 000 €**
- Constatant qu'il n'y a pas de Restes à Réaliser (RAR), en dépenses, et en recettes

**DECIDENT, par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, d'affecter les résultats comme suit :**

- Résultat de fonctionnement :  
Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : **0 €**  
Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : **22 127.02 €**
- Résultat d'investissement :  
Résultat cumulé à la section d'investissement (ligne R001) : **5 000,00 €**

● 5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Madame la Présidente présente les dépenses et recettes prévues à chaque article au BP 2026 dans chacune des deux sections du budget et répond aux questions posées par les membres du CCAS.

**Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, adoptent le Budget Primitif 2026 qui s'équilibre :**

- En section de fonctionnement à : **29 927.02 euros**
- En section d'investissement à : **11 000 euros**

● 6 - DEMANDE D'UN PRET A TAUX ZERO PAR UN ADMINISTRE AUPRES DU CCAS

Le CCAS a été sollicité par M. X pour obtenir un prêt à taux zéro, dans le cadre de difficultés budgétaires.

Monsieur le Vice-Président présente le dossier et rappelle que Monsieur X a déjà obtenu un prêt du CCAS de 1 000 € en 2022. Il a fini de rembourser en janvier 2024.

Les membres du CCAS échangent sur ce dossier et **DECIDENT**, par 7 voix **POUR**, 0 voix **CONTRE**, 0 **ABSTENTION**, d'octroyer à M. X un prêt de 500 € sur 10 mois.

- **7 - POINT SUR LA SITUATION PROBLEMATIQUE DE MAINTIEN A DOMICILE D'UNE FAMILLE**

Se sont rendues au domicile :

- Mme GARDON (AS de la MDR) et Mme GRANATA (infirmière MDR) le 26/01/2026 pour faire le point des demandes concernant la MDR
- Mme VIDAL et Mme LION pour faire suite aux demandes d'aides formulées par M. Y auprès de la mairie

M. Y et Mme Z souhaiteraient une présence au domicile de l'ordre de 108 h par mois (ce qui correspond à 4 h par jour sur 6 jours) pour tenir compagnie à Mme Z et faire avec elle des activités (jeu, conversation, petits exercices physiques, aller en promenade, etc...) et veiller à sa sécurité en l'absence de M. Y.

Ce dernier dit avoir besoin de temps pour couper du bois pour le chauffage mais aussi pour sortir et s'aérer en étant assuré que Mme Z est prise en charge.

Cet accompagnement doit être pérenne et dans la durée, assuré par des professionnels étant donné l'état de santé des personnes concernées. Il ne peut reposer sur du simple bénévolat.

Mme Z bénéficie actuellement du forfait cécité, aide versée par le département pour lui permettre d'aménager son quotidien en rapport avec son déficit visuel.

Cette aide, de l'ordre de 815 €, est versée directement au bénéficiaire qui en dispose comme il le souhaite. Cela représente une aide de l'ordre de 50 h par mois. Si l'aide était augmentée (pour satisfaire la demande de 108 h de présence), Mme Z ne toucherait plus le forfait de 815 € mais c'est le prestataire qui assurerait les heures de présence auprès de Mme Z et serait rémunéré directement sur présentation de ses factures.

C'est également au bénéficiaire de trouver lui-même le prestataire.

Une nouvelle visite de Mme Gardon et Mme Granata doit être planifiée pour présenter ce projet à M. Y et Mme Z et qu'elles soient bien sûres qu'ils aient compris les implications.

Un groupe de bénévoles se relaie ponctuellement pour tenir compagnie à Mme Z. Cependant cela ne peut pas être une solution par rapport à la demande d'une présence quotidienne plusieurs heures par jour. Cela relève de professionnels.

- **8 - GOÛTER DES PORTEURS DE REPAS**

Le goûter a été déplacé au vendredi 27 février à 15 h pour cause d'assemblée générale de l'association Soleil d'Automne. Ce sera finalement crêpes et plus galette vu la date.

Peu d'inscrits à ce jour : 2 porteurs et un bénéficiaire ; personnel municipal : 4 ; Mme la Maire et deux membres du CCAS.

- **9 - REPAS DES AINÉ(E)S DU 26 AVRIL 2026**

Le repas des anciens est fixé au **dimanche 26 avril 2026**.

Le menu a été préparé par Grégory Laroche.

Les invitations vont être finalisées et seront distribuées par Fabrice FOURDIN et des personnes qui pourront l'aider. A partir de la semaine 11.

Les invités doivent retourner leur réponse avant le 10 avril 2026 en mairie en indiquant leur choix de menu (choix entre deux entrées, deux plats, deux fromages et deux desserts).

Un tableau reprenant les choix faits par les personnes âgées présentes, au cas où ils auraient oublié, sera établi par Hélène LION.

Les membres du CCAS réfléchissent à une animation courte en dehors du repas : karaoké, projection d'un court métrage ?

Seront présents : Marie JOANNIN, Fabrice FOURDIN, René BADOIL, Elisabeth BAZIN, Nathalie RULLIAT, Agnès NELIAS

- 10 - DOSSIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

Composition du futur CCAS concernant les membres de la société civile : René BADOIL, Nathalie RULLIAT ont annoncé leur départ.

Elisabeth BAZIN n'a pas encore réfléchi à la question.

Marie JOANNIN souhaite rester mais elle doit voir au sein de l'ADMR si quelqu'un d'autre est intéressé.

Madame la Maire souhaite la bienvenue à l'association Yz'rose des Monts et souhaite que cela puisse aider des femmes malades du secteur.

Marilyne DUMORTIER Secrétaire		 Agnès NELIAS Madame la présidente	
----------------------------------	--	--	--